



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1263**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23981- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓ 

**OBJET : REALISATION D'EQUIPEMENTS - PLAN D'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE  
FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS  
D'AIX - TRANCHE 2012**

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA

**Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



01.19

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 19/11/12

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Stéphane PAOLI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : REALISATION D'EQUIPEMENTS - PLAN D'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2012 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence compte 16 000 points lumineux répartis sur l'ensemble de la commune. C'est un parc vétuste qui pose de nombreux problèmes de maintenance et d'éclairage. Ce constat indique clairement l'urgence à rénover tous ces équipements pour des raisons de sécurité.

Le plan éclairage public proposé prévoit deux types d'intervention :

- le "re lanternage" consiste à conserver le support et à remplacer uniquement la lanterne,
- la "rénovation totale" consiste à remplacer l'ensemble du mobilier et à réaliser toutes les infrastructures de réseaux.

Dans le cadre des dispositifs de la Communauté du Pays d'Aix mis en place par délibération du Conseil Communautaire n°02-1-02 en date du 8 Avril 2010, la Ville sollicite l'attribution d'un fonds de concours globalisé d'investissement dans le cadre des travaux de l'opération Plan éclairage Public, dont le coût prévisionnel global est estimé à 6 745 847,00 € HT soit 8 068 033,00 € TTC arrondi.

Conformément à l'article 186 de la Loi du 13 août 2004 qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes

membres, sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour la réalisation d'équipements communaux.

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours globalisé d'investissement de **622 903,00 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles 2012 selon l'échéancier **suivant** :

<b>PLAN ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total de l'opération</b>
<b>Montant prévisionnel de travaux HT</b>	<b>1 729 125,00</b>	<b>1 254 181,00</b>	<b>1 254 181,00</b>	<b>1 254 181,00</b>	<b>1 254 181,00</b>	<b>6 745 847,00</b>
<b>Montant fonds de concours HT Sollicité</b>	<b>622 903,00</b>	<b>570 419,00</b>	<b>501 672,00</b>	<b>501 672,00</b>	<b>501 672,00</b>	<b>2 698 339,00</b>
						<b>40 %</b>

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un fonds de concours globalisé d'investissement de **622 903,00 € HT** pour **l'année 2012** auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour le Plan d'éclairage Public,
- **ADOPTER** la convention de Fonds de Concours à passer avec la Communauté du Pays d'Aix,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Éclairage Public, à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférent à ce dossier,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette de la somme correspondante.

**2012.1263 - REALISATION D'EQUIPEMENTS - PLAN D'ECLAIRAGE PUBLIC -  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA  
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2012**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**